



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 février 2012

Soixante-sixième session  
Point 134 de l'ordre du jour

## Résolutions adoptées par l'Assemblée générale le 24 décembre 2011

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/66/637)]

### 66/248. Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

#### A

##### OUVERTURE DE CREDITS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2012-2013

*L'Assemblée générale*

Décide que, pour l'exercice biennal 2012-2013 :

1. Des crédits d'un montant total de 5 152 299 600 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble</i>	
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	105 133 800
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	616 654 500
<b>Total partiel</b>	<b>721 788 300</b>
<i>Titre II. Affaires politiques</i>	
3. Affaires politiques	1 193 700 800
4. Désarmement	22 422 000
5. Opérations de maintien de la paix	109 725 100
6. Utilisations pacifiques de l'espace	8 001 400
<b>Total partiel</b>	<b>1 333 849 300</b>
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>	
7. Cour internationale de Justice	47 766 400
8. Affaires juridiques	45 388 700
<b>Total partiel</b>	<b>93 155 100</b>
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>	
9. Affaires économiques et sociales	148 979 300
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	7 264 900



<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	12 587 700
12. Commerce et développement	136 524 600
13. Centre du commerce international	41 337 700
14. Environnement	13 925 500
15. Établissements humains	20 631 500
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	40 902 200
17. ONU-Femmes	14 482 300
<b>Total partiel</b>	<b>436 635 700</b>
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>	
18. Développement économique et social en Afrique	138 308 300
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	98 654 500
20. Développement économique en Europe	65 247 200
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	110 256 000
22. Développement économique et social en Asie occidentale	62 646 700
23. Programme ordinaire de coopération technique	57 779 600
<b>Total partiel</b>	<b>532 892 300</b>
<i>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>	
24. Droits de l'homme	154 315 400
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	95 507 100
26. Réfugiés de Palestine	47 377 700
27. Aide humanitaire	29 374 000
<b>Total partiel</b>	<b>326 574 200</b>
<i>Titre VII. Information</i>	
28. Information	179 092 100
<b>Total partiel</b>	<b>179 092 100</b>
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>	
29. Services de gestion et d'appui	600 210 000
<b>Total partiel</b>	<b>600 210 000</b>
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>	
31. Contrôle interne	38 254 200
<b>Total partiel</b>	<b>38 254 200</b>
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>	
32. Activités administratives financées en commun	10 762 400
33. Dépenses spéciales	120 456 700
<b>Total partiel</b>	<b>131 219 100</b>
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>	
34. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	64 886 900
<b>Total partiel</b>	<b>64 886 900</b>
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>	
35. Sûreté et sécurité	213 412 400
<b>Total partiel</b>	<b>213 412 400</b>

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>	
36. Compte pour le développement	29 243 200
<b>Total partiel</b>	<b>29 243 200</b>
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>	
37. Contributions du personnel	451 086 800
<b>Total partiel</b>	<b>451 086 800</b>
<b>Total</b>	<b>5 152 299 600</b>

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

3. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 de la présente résolution, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour chacune des années de l'exercice biennal 2012-2013, aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et du financement des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) conformes à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent.

*93<sup>e</sup> séance plénière  
24 décembre 2011*

## B

### PREVISIONS DE RECETTES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2012-2013

#### *L'Assemblée générale*

*Décide que, pour l'exercice biennal 2012-2013 :*

1. Les recettes autres que les contributions des États Membres s'élèvent à un montant estimatif de 507 751 200 dollars des États-Unis se répartissant comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	455 366 000
2. Recettes générales	52 500 600
3. Services destinés au public	(115 400)
<b>Total</b>	<b>507 751 200</b>

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955 ;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses afférentes aux services destinés aux visiteurs, à la vente de produits statistiques, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de

publications qui ne sont pas couvertes par le crédit ouvert seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

93<sup>e</sup> séance plénière  
24 décembre 2011

## C

### FINANCEMENT DES CREDITS OUVERTS POUR L'ANNEE 2012

#### *L'Assemblée générale*

*Décide que, pour l'année 2012 :*

1. Les crédits ouverts au budget, soit 2 576 149 800 dollars des États-Unis, représentant la moitié du montant total (5 152 299 600 dollars) des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013 au paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, plus le montant de 49 199 000 dollars correspondant à l'augmentation nette résultant de la révision des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011, qu'elle a approuvée par sa résolution 66/245 A du 24 décembre 2011, seront financés, conformément aux dispositions des articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup>, comme suit :

a) 40 118 000 dollars par la moitié du montant des prévisions de recettes ne provenant pas des contributions du personnel approuvé pour l'exercice biennal 2012-2013 dans la résolution B ci-dessus, soit 26 192 600 dollars, plus 13 925 400 dollars correspondant à l'augmentation des recettes ne provenant pas des contributions du personnel approuvé pour l'exercice biennal 2010-2011 dans sa résolution 66/245 B du 24 décembre 2011 ;

b) 2 585 230 800 dollars par les contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres conformément à sa résolution 64/248 du 24 décembre 2009, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies ;

2. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leur part respective dans le montant total de 222 065 600 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui se calcule comme suit :

a) 227 683 000 dollars représentant la moitié des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2012-2013 dans la résolution B ci-dessus ;

b) Moins 5 617 400 dollars correspondant à la diminution du montant des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2010-2011 approuvé dans la résolution 66/245 B.

93<sup>e</sup> séance plénière  
24 décembre 2011

---

<sup>1</sup> ST/SGB/2003/7 et Amend.1.